Résolution sur la situation en Biélorussie

2015/2834(RSP) - 10/09/2015 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation en Biélorussie.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE, Verts/ALE et EFDD.

Le Parlement s'est dit profondément **préoccupé par la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales** en Biélorussie, ainsi que par les manquements relevés lors des précédentes élections par les observateurs internationaux indépendants et la **persécution active des dirigeants de l'opposition** après les élections.

Tout en se félicitant de la libération récente des derniers prisonniers politiques, les députés ont invité le gouvernement biélorusse à **réhabiliter les prisonniers politiques libérés** et à rétablir pleinement leurs droits civils et politiques. Ils ont également attiré l'attention sur **la situation des minorités nationales** dans le pays et sur leurs organisations culturelles, dont les dirigeants ont parfois été remplacés par des favoris des autorités publiques, ce qui constitue une violation d'une des libertés fondamentales, la liberté d'association.

Les autorités biélorusses ont été invitées à :

- organiser les **élections présidentielles** à venir dans le respect des normes reconnues sur le plan international et à permettre à l'opposition d'accéder librement à tous les moyens de communication qui sont sous le contrôle de l'État ainsi que de participer aux élections sur un pied d'égalité;
- mettre fin au **harcèlement des médias indépendants** pour des raisons politiques;
- s'associer à un **moratoire mondial sur l'exécution de la peine de mort**, ce qui constituerait un premier pas vers son abolition permanente;
- respecter les recommandations du Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies sur la **suppression du travail forcé** dans le pays;
- garantir, en toutes circonstances, le **respect des principes démocratiques, des droits de l'homme et des libertés fondamentales**, conformément à la déclaration universelle des droits de l'homme et aux instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme ratifiés par la Biélorussie.

Les députés ont pris acte de la tenue du **sixième cycle de consultations entre l'Union européenne et la Biélorussie sur les questions de la modernisation**, qui a eu lieu le 3 septembre 2015 à Bruxelles, et au cours duquel les délégations ont débattu des perspectives de coopération dans des domaines clés. Ils ont demandé de veiller à ce que toute participation des autorités biélorusses au dialogue sur la modernisation, en coopération et sur un pied d'égalité avec l'opposition démocratique et la société civile, ait lieu dans le respect total des principes démocratiques.

Le Parlement a exprimé **son soutien à la Commission dans sa stratégie de «dialogue critique»** avec les autorités biélorusses et s'est déclaré prêt à y contribuer par le truchement de la délégation du Parlement pour les relations avec la Biélorussie. Il a invité la Commission à appuyer, par des moyens financiers et politiques, **les efforts déployés par la société civile** biélorusse, les médias indépendants et les organisations non gouvernementales du pays en vue de soutenir les aspirations démocratiques du peuple biélorusse.